



SECTION À HORAIRES AMENAGÉS AU LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY, CRÉTEIL

1 – TYPE DE PUBLIC CONCERNÉ

La section à horaires aménagés a pour objectif essentiel de permettre aux élèves de concilier leur cursus scolaire avec une pratique sportive ou culturelle intensive en leur offrant des facilités pour leurs entraînements ou leurs activités.

Elle fonctionne grâce à des accords passés entre le lycée et les structures sportives ou culturelles.



2 – CARACTÉRISTIQUES



CAPACITÉ D'ACCUEIL :

Elle est limitée à 30 élèves par niveau qui sont regroupés dans la même division en 2nde.

AMÉNAGEMENTS HORAIRES OFFERTS :

Afin de satisfaire aux exigences de leurs entraînements ou de leurs activités culturelles, les élèves finissent au plus tard à 17 h, et n'ont pas cours le mercredi après-midi ni le samedi matin. Les élèves suivent le même programme scolaire que les autres classes. Il n'y a pas d'allègement d'horaires.

UN CHOIX RÉDUIT DE LANGUES ET D'OPTION

En Seconde cet aménagement horaire n'est possible que pour des élèves ayant pour LV1 ou LV2 les langues suivantes : Anglais, Espagnol et Allemand. L'ajout d'une option facultative ou d'une LV3 est impossible pour cette classe.



3 – PROCÉDURE D'ADMISSION

* L'admission en classe à horaires aménagés ne pourra être envisagée qu'après examen de l'ensemble des candidatures par un groupe de travail comprenant des représentants de l'établissement et de toutes les structures concernées.



* Le dossier de candidature doit être téléchargé sur le site internet du lycée puis retourné au lycée ou par mail, adressé à Mme Cordier, pour le **VENDREDI 4 AVRIL 2025**. Seuls les dossiers complets pourront être étudiés. Le dossier peut être envoyé par mail à l'adresse suivante : kcordier.stex@hotmail.fr

* Les élèves candidats ayant reçu une réponse positive pour une admission au sein de la structure à horaires aménagés devront effectuer une demande d'admission auprès des services de l'Inspection d'Académie (procédure **Affelnet** pour les élèves de 3^{ème}) et y mentionner le lycée Saint Exupéry comme premier vœu puis leur établissement de secteur.

* Les élèves dont le lycée de secteur n'est pas le lycée Saint Exupéry devront aussi déposer une demande d'assouplissement de la carte scolaire (cas n°6) .

4 – FONCTIONNEMENT

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT



Les élèves des classes à horaires aménagés s'engagent :

* À manifester un comportement ayant valeur d'exemple vis à vis de leurs camarades.

* À assister aux séances d'études surveillées ou d'accompagnement scolaire mises en oeuvre éventuellement par les structures sportives ou culturelles en partenariat avec l'établissement.

SUIVI SCOLAIRE

* Afin de recueillir des informations précises concernant le travail, les résultats scolaires et le comportement de ses élèves, des rencontres mensuelles auront lieu entre le coordinateur sportif ou culturel et les représentants des équipes pédagogiques du lycée (Professeur Principal, Proviseur, C.P.E).



*** LA REUSSITE SCOLAIRE EST L'OBJECTIF PREMIER ET COMMUN DE CE DISPOSITIF.**

En cas de difficultés scolaires importantes, le partenariat avec les structures extérieures pourra se traduire par la réduction des pratiques extrascolaires.

Journée Portes Ouvertes au Lycée Saint Exupéry

le samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h

Dossier de candidature à envoyer pour le vendredi 4 avril 2025

Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet du lycée

Contact pour toute demande de renseignements complémentaires : kcordier.stex@hotmail.fr